



Problème de norme électrique

Par **claudia91**, le **09/10/2012 à 20:16**

Bonjour, mes parents louent un appartement à France Habitation, les installations électrique ont plus de trente ans et il n'y a qu'une seule prise de terre (dans la cuisine) les autres ne sont pas aux normes. Il y a quelques semaine le tableau électrique à fondu ma mère c'est électrocuté (mais rien de grave bien heureusement), un amis électricien nous a dépanné afin de sécuriser les lieux et nous a prévenu que le tableau et les installations sont toutes à refaire. Nous avons été voir la gardienne de l'immeuble, et France Habitation on décrété qu'il n'était pas nécessaire de changer ces installations et nous disent qu'il vont essayer de trouver une vieille pièce pour la remplacer, ils nous ont précisé qu'ils ne changeraient ces installations qu'après le départ des locataires (en l'occurrence mes parents). Est-ce normal ? Peut-on demander l'avis d'un expert pour faire pression sur France Habitation ? Merci par avance.

Par **amajuris**, le **09/10/2012 à 20:43**

bjr, la seule obligation de votre bailleur c'est que l'installation ne soit pas dangereuse et c'est ce point que vous devez mettre en avant pour demander la mise en sécurité de l'installation sans parler de normes. faites une LRAR à votre bailleur. cdt

Par **Lag0**, le **10/10/2012 à 07:57**

[citation]ma mère c'est électrocuté (mais rien de grave bien heureusement),[/citation]
Bonjour, Excusez cette déformation professionnelle, mais électrocution signifie mort des suite du passage du courant électrique dans le corps. Alors si

vosre mère s'est électrocutée, elle est morte, mais une mort pas grave nous dites
vous...rnJuste pour préciser, lorsqu'une personne est victime d'un contact avec le courant
électrique sans entraîner la mort, elle est électrisée, pas électrocutée...